

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78040

Objet

Attribution d'une
subvention exception-
nelle à l'A.S. du Lycée

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt six avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET
BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOUCHET par M. BROTREAU
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

L'équipe féminine de volley-ball du Lycée a terminé 2e aux
championnats de France ASSU qui se sont déroulés à STRASBOURG les
28, 29, 30 et 31 mars 1978.

L'Association sportive du Lycée sollicite à l'occasion du
déplacement de cette équipe une subvention exceptionnelle de 2 500 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les brillants résultats obtenus par l'équipe féminine de
volley-ball du Lycée aux championnats de France ASSU de STRASBOURG,

DECIDE :

- d'attribuer à l'A.S. du Lycée d'Etat Mixte une subvention
exceptionnelle de 2 500 F (deux mille cinq cents francs)
- d'imputer la dépense sur les crédits réservés du budget 1978
(chapitre 945 article 657).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

